

CHARTRE D'ENGAGEMENT ECOWATT DES ENTREPRISES ET FEDERATIONS PROFESSIONNELLES

PREAMBULE

Porté par RTE et l'ADEME, EcoWatt est un dispositif citoyen qui permet aux Français d'adopter une consommation d'énergie responsable et de contribuer ainsi à assurer le bon approvisionnement de tous en électricité.

Véritable météo de l'électricité, EcoWatt qualifie en temps réel le niveau d'électricité disponible pour alimenter les consommateurs français. A chaque instant, des signaux clairs guident les consommateurs pour adopter les bons gestes afin de limiter la consommation nationale d'électricité. Un dispositif d'alerte indique les périodes où les Français sont appelés à réduire ou décaler leur consommation d'électricité pour éviter les coupures ou en réduire leur durée.

Les entreprises et fédérations professionnelles sont des relais essentiels dans le dispositif de sensibilisation à ces enjeux du « consommer au bon moment » et plus généralement de la maîtrise de la demande en énergie. Pour ces raisons, elles peuvent intervenir dans le déploiement de ces bonnes pratiques en matière de consommation d'électricité à différents titres :

- En tant qu'employeur pour des actions de sensibilisation de leurs salariés / partenaires / fournisseurs
- En tant que relais du signal Ecowatt vers leurs clients
- En tant que consommateur responsable via des actions de modération ou de décalage de la consommation d'électricité

Cette démarche est le plus souvent intégrée à la démarche RSE des entreprises.

S'associer à Ecowatt, c'est rejoindre une communauté d'acteurs engagés, dont les efforts peuvent avoir un véritable impact.

Ecowatt donne une traduction concrète supplémentaire à vos engagements RSE et vous permet de mobiliser vos collaborateurs autour d'un projet d'intérêt public, notamment lors des périodes de tension que pourrait connaître l'approvisionnement en électricité cet hiver.

OBJET

Par la signature de la présente charte, BOUYGUES TELECOM, représenté(e) par Jean-Paul ARZEL en qualité de Directeur Général Adjoint, Technique, Réseau et SI, dûment habilité, souhaite marquer son implication en faveur d'une meilleure consommation de l'électricité, et de concourir à limiter les risques de sécurité d'alimentation en électricité en France. Il choisit de concrétiser cet engagement en particulier par la réalisation des actions ci-dessous identifiées, qui lui permettront de prendre une part active au déploiement des bons gestes.

Pour accompagner BOUYGUES TELECOM dans son action visant à mobiliser et à fédérer son écosystème de fournisseurs et partenaires, ses clients et ses salariés autour de la démarche EcoWatt, RTE et l'ADEME fourniront tout le soutien pédagogique nécessaire, et notamment un kit de communication personnalisé.

LES ENGAGEMENTS DE L'ENTREPRISE / FEDERATION PROFESSIONNELLE

Cette implication peut prendre des formes multiples. Le signataire identifie les actions les plus adaptées à sa situation et qu'il déploie sur une base volontaire. Ce choix se concrétise par la sélection d'actions retenues ci-dessous.

Certaines actions peuvent être menées tout au long de l'année ou de manière structurelle pour modérer la consommation d'énergie (par exemple en modernisant les équipements au profit d'équipements plus économes ou en œuvrant au déploiement d'éclairage LED).

D'autres sont à entreprendre ou accentuer en cas de signal orange et rouge, durant les pics de consommation (principalement 08h-13h et 18h-20h)

Le partenaire s'engage, dans la mesure de ses capacités, à développer ces deux volets.

Modérer la consommation

Planifier ses fortes consommations lors des alertes EcoWatt

- en réduisant la consommation de certains équipements entre 8h et 13h et entre 18h et 20h ou en reportant le lancement d'activités fortement consommatrices d'électricité hors de ces périodes : par exemple, planification des bornes de recharge de la flotte véhicule
- en programmant l'extinction des appareils en veille, écrans et photocopieurs en fin de journée : à l'étude
- en pilotant les installations des sites de bureaux

Diminuer l'éclairage lors des alertes EcoWatt

- en le modernisant et en œuvrant au déploiement d'éclairages LED : à l'étude
- en diminuant et en modulant son intensité
- en éteignant les lumières des locaux inoccupés
- en dehors des horaires d'ouverture :
 - Arrêt des murs d'image, des affichages dynamiques dans les bureaux
 - Extinction des enseignes lumineuses
 - Extinction des équipements boutiques : écrans publicitaires, Tablettes et Smartphone constructeurs

Optimiser l'utilisation du chauffage dans les locaux lors des alertes Ecowatt

- en baissant d'un ou deux degrés la température
- en programmant le chauffage en fonction des horaires de présence
- par la fermeture des portes extérieures des boutiques en centre-ville
- en diminuant le chauffage de nuit

Autres

Agir auprès des salariés / collaborateurs

Inciter les collaborateurs à adhérer à la démarche

- en s'inscrivant sur le site web www.monecowatt.fr
- en communiquant et en valorisant en interne le dispositif EcoWatt à l'aide des supports mis à disposition

Sensibiliser les collaborateurs aux éco-gestes sur le lieu de travail en les invitant à :

- éteindre les appareils et lumières inutilisés, en particulier lors de périodes d'alerte
- trier leur boîte mail : organisation d'un clean up day informatique, et déployer auprès des collaborateurs du matériel innovant permettant une consommation plus maîtrisée de l'électricité : « Mon empreinte smartphone »
- appliquer les écogestes sur le lieu de travail : publication à venir d'un Guide vert des écogestes
- favoriser la transition des usages (forfait mobilité durable, usage des transports en commun, autopartage)

Autres

Agir auprès de mon écosystème

En menant des actions de sensibilisation aux éco-gestes vers des publics spécifiques : professionnels (entreprises, commerces...), associations, grand public...

Incitation à la démarche « écogeste citoyen » et à la réduction de son impact numérique, en préconisant :

- l'usage de Mon empreinte smartphone et le Forfait Source
- la désactivation/planification des fonctions énergivores de son mobile : comme, le bluetooth, les données de localisation GPS
- la réduction/limitation de sa consommation data
- l'extinction, la nuit ou en cas d'absence du domicile, des appareils non utilisés : box et décodeur par exemple
- l'extinction de son ordinateur et la fermeture des applications
- l'usage de la multiprise avec interrupteur

En relayant les signaux d'alerte auprès de la population / votre écosystème via les différents outils de communication disponibles et en invitant les citoyens à s'inscrire sur www.monecowatt.fr

- en communiquant sur les actions mises en place
- en relayant sur les réseaux sociaux les signaux EcoWatt

En relayant la démarche EcoWatt dans les espaces ouverts au public notamment lors des alertes. Par exemple en utilisant les écrans d'information consultés par le public pour relayer une alerte rouge

Autres